



4^e NUIT DES RETABLES

Samedi 7 juillet 2012

Église de Grangues



Texte : Jean Bergeret

Lecture : Laurence Guérin et Jean Bergeret

JB : « Nous, commune de Grangues, réunis en Conseil le 26 juin 1989, décidons à l'unanimité d'entreprendre tous les travaux indispensables de restauration et de mise en valeur de notre église Notre-Dame. »

C'est en ces termes que le Conseil Municipal de la commune de Grangues s'exprimait, il y a plus de vingt ans pour sauver son église.

LG : Mais qu'est ce qui n'allait pas ?

JB : Oh ! juste un problème de stabilité, les sources d'eau, aux alentours, abondent, le terrain est argileux, il peut bouger et l'église avec !

LG : Comment a-t-on fait pour sauver l'église ?

JB : On a fait ce que l'on a pu, mais jamais en essayant de prévenir. Des solutions empiriques qui n'ont pas empêché la reconstruction de murs : celui près de l'autel de la Vierge a été refait au XV^e siècle – regardez la fenêtre, elle est caractéristique de cette époque tardive gothique.

LG : C'est vrai. Regardons tout le mur nord du côté du porche : le mur n'a pas changé depuis l'édification de l'église, au XII^e siècle. Les fenêtres sont d'origine. Elles sont étroites et petites.

JB : N'y a t-il pas eu d'autres transformations ?

LG : Actuellement on pense que le chœur était voûté au lieu d'être recouvert comme maintenant. Regardez ces chapiteaux disposés dans l'angle des murs proches de l'arc triomphal. Ils suggèrent l'existence d'un système de voûtes maçonneries et nervurées. D'importants désordres dus au mauvais terrain ont vraisemblablement obligé très vite à les démolir pour éviter une ruine imminente, peut-être dès la fin du XIV^e.

JB : Le chœur ! la partie la plus prestigieuse des églises ! Parlez-moi du maître-autel et de son retable.



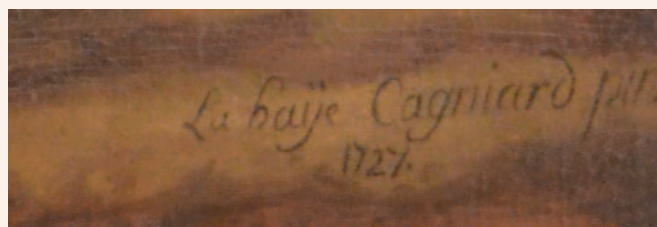
LG : Belle architecture du XVIII^e, avec ses colonnes lisses à chapiteaux composites. Elles sont peintes en faux marbre noir et supportent un entablement cintré. On est loin des colonnes torsées de l'époque baroque. Au centre, à l'intérieur d'un cadre lui aussi peint en faux marbre gris clair moucheté, un tableau qui représente *l'Assomption de la Vierge*. Il est signé La Haye Cagniard en bas à droite. Il est même daté : 1727. C'est une copie.

JB : Que me dites-vous là ? Pourquoi est-ce une copie ?

LG : Vous savez bien que depuis la Renaissance et la création de l'imprimerie, les gravures permettent la diffusion de la pensée et de l'art.

JB : Oui et alors ?

LG : L'original a été peint par le grand peintre La Hyre, très connu à Paris. Son art est plein de retenue et de mesure tout à l'opposé des tendances baroques qui existaient au XVII^e siècle.



JB : En fait comme les colonnes, elles sont droites au lieu d'être torses ! Vous parliez de gravures tout à l'heure !

LG : Oui. Les grands peintres connus n'avaient qu'une envie : se faire connaître encore et toujours ! et la gravure était un moyen de diffusion de leurs œuvres. Un élève de La Hyre, Antoine de la Court, a copié l'œuvre en la gravant. Après, n'importe qui pouvait utiliser la gravure.

JB : Et ici à Grangues qu'est ce qui s'est passé ?

LG : C'est soit le peintre, La Haye-Cagniard, soit celui qui a payé le tableau qui a eu connaissance de cette œuvre par la gravure. Le sujet a plu d'autant plus que l'église est dédiée à la Vierge.

JB : Rappelez-moi le sujet !

LG : L'Assomption de la Vierge

JB : En quoi l'œuvre que nous avons sur les yeux diffère de l'original qui est actuellement au Louvre ?

LG : La partie supérieure est simplement inspirée de cette œuvre : la position de la Vierge est sensiblement identique, mais ses bras dirigés vers le haut, l'envolée du drapé à l'arrière, la disparition de la colombe du Saint-Esprit, la position et la taille des anges qui soutiennent les nuées, sont autant d'adaptation de l'œuvre originale.

JB : Et la partie inférieure ?

LG : Le registre inférieur est l'exacte copie de l'œuvre du Louvre.

JB : Pourtant en bas à gauche, je vois un blason qui a été peint.

LG : Vous avez de bons yeux, il s'agit des armoiries des Daniel. Vous les connaissez ?

JB : Il s'agit des seigneurs du village et les armes peintes sont les suivantes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent à 4 fusées et 2 demies de sable, couchées et accolées en pal ; aux 2 et 3, d'argent au loup passant de sable, la tête et la queue contournées, armé, lampassé et vilainé de gueules, sur le tout une étoile de gueule chargée d'un croissant d'or ; un heaume en cimier, taré à dextre.

LG : Je ne vois rien de tout cela. Mais par contre je vois un collier.

JB : C'est celui de l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel.

LG : Je ne le connais pas

JB : Il s'agit d'un ordre hospitalier fondé à Jérusalem aux XI^e ou XII^e siècles pour accueillir les pèlerins atteints de la lèpre. Après les Croisades, l'ordre perd de sa puissance. C'est sous Henri IV que l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem est uni à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, créé par le roi pour sceller sa réconciliation avec le catholicisme. L'ordre royal de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem fut réservé aux personnes de fraîche noblesse, voire à de simples roturiers.

LG : Comment se passait l'admission ?

JB : Celui qui demandait à être admis devait présenter des preuves de noblesse et de religion. Des témoins de moralité prouvaient sa noblesse ; son acte de baptême, ceux de ses parents, de ses grands parents apportaient la preuve de son appartenance à la religion catholique. Par exemple, en 1665, René Gouëon, seigneur de la Bouétardy, désire entrer dans l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. L'un de ses témoins est interrogé

LG : « On lui demande s'il est parent dudit sieur de la bouétardy »

JB : « Le témoin dit que non »

LG : « On lui demande S'il connaît ledit sieur de la bouétardy et depuis quel temps »

JB : « Le témoin dit qu'il le connaît dès son enfance, l'a vu et fréquenté plusieurs fois »

LG : « On lui demande s'il sait son nom et le lieu de la naissance »

JB : « Le témoin dit qu'il sait son nom de René Gouëon né en légitime mariage de messire Pierre Gouëon et de dame Marguerite Le Bigot »



LG : « On lui demande s'il a fait profession de religion catholique, apostolique et romaine »

JB : « Le témoin dit que oui et qu'il l'a vu plusieurs fois entendre la messe »

LG : « On lui demande si lui ou ses prédécesseurs sont descendus de race des juifs , marans, sarrasins ou mahométans »

JB : « Le témoin dit que non »

LG : « On lui demande s'il a fait profession de quelque autre ordre ou religion »

JB : « Le témoin dit qu'il n'en a pas connaissance »

LG : « On lui demande si ses père et mère, aïeuls et aïeules, bisaïeuls et bisaïeules ont exercé art de marchandise ou de banque »

JB : « Le témoin dit, quant au père et mère du dit sieur, qu' il sait qu'ils ont vécu noblement sans y avoir dérogré et qu' au regard des bisaïeul, qu' il ne les a pas connus mais qu' il sait qu'ils ont laissé la réputation d'avoir vécu noblement »

LG : « On lui demande s'il est obligé vers autrui en grandes sommes et deniers ? »

JB : « Le témoin dit qu'il n'en a point entendu parler et qu'il ne le croit pas sachant qu'il est fort réglé en ses dépenses et affaires »

LG : « On lui demande s'il tient et occupe terres, possessions et autres biens dépendant de l'ordre de saint Lazare et de notre dame du mont carmel ? »

JB : « Le témoin dit qu'il n'en sait rien »

LG : « On lui demande s'il a commis meurtre, assassinat ou autre acte digne de répréhension de justice »

JB : « Le témoin dit qu'il n'en a jamais ouï parler et qu'il ne le croit pas et qu'il sait qu'il s'est toujours comporté en homme d'honneur »

LG : « On lui demande s'il est sain de corps et d'entendement et propre à l'exercice des armes ? »

JB : « Le témoin dit qu'il est sain de corps sage et avisé et quant aux armes que c'est sa vraie profession »

LG : « Et après lecture a été faite audit seigneur de sa déposition, il y a persisté et l'a signée. »¹

C'est sans doute ce que l'on a demandé à Henri Daniel de Grangues lorsqu'il voulut entrer dans l'ordre de Notre dame du Mont Carmel et de Saint Lazare.

JB : Le tableau a sans doute été donné par un Daniel, seigneur de Grangues et membre de cet ordre. Mais expliquez- moi, on retrouve les armoiries des Daniel partout dans l'église.

Là, dans le retable de la Vierge. On dit qu'il provient de la chapelle du château. Son dessin est étonnant avec ses pilastres sur lesquels une pyramide allongée a été adossée. L'entablement est orné de blasons.

Regardez celui de gauche : C'est le blason des Daniel : un heaume en timbre, taré à dextre aux lambrequins de feuillage ; écartelé, aux 1 et 4 d'argent à 4 fusées et 2 demies de sable, couchées et accolées en pal ; aux 2 et 3, d'argent au loup passant de sable, la tête et la queue contournées, armé, lampassé et vilainé de gueules, sur le tout une étoile de gueules chargée d'un croissant d'or.

Celui de droite est le blason des Le Maistre de la Bretonnière : d'azur à 3 soucis d'or, posés 2 et 1. Blason posé sur un cartouche flanqué de feuilles d'acanthé.



1 - <http://amisduturnegouet.free.fr/blog/index.php?2009/04/16/31-gnalogie-des-gouon-de-la-boutarday-et-des-le-bigot-de-la-ville-nant>

LG : Ce n'est pas par hasard si cette église est ornée des blasons des Daniel et de leurs épouses, les Daniel étaient seigneurs patrons de Grangue

JB : Puisqu'ils étaient patrons de la paroisse, cela voulait dire qu'ils avaient bâti, fondé ou doté cette église. Le seigneur fondateur de l'église nomme le desservant et lèvent les dîmes à leur profit alors même que les dîmes sont en principe destinées à l'entretien du curé de la paroisse.

LG : Pour ces raisons financières, n'y avait-il jamais de contestations entre des seigneurs laïcs ou ecclésiastiques ?

JB : On avait alors recours au jugement de Dieu. Par exemple, l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Denis se disputaient le patronage sur un monastère sous le règne de Pépin le Bref. Le roi les renvoya à un jugement de Dieu par la croix

LG : Qu'est ce que cela veut dire ?

JB : L'évêque et l'abbé choisirent chacun un homme. Ces hommes allèrent dans la chapelle du palais où ils étendirent leurs bras en croix. L'enjeu était de savoir qui allait baisser les bras le premier. Ce fut l'homme de l'évêque, qui perdit ainsi son procès.

LG : Bien que contestés par l'église, les avantages financiers durèrent presque jusqu'au XVII^e siècle.

D'autres avantages étaient liés au droit de patronage :

Le patron d'une église avait le droit d'y nommer le curé.

Le patron d'une église avait une préséance dans l'église, dans les processions. Il avait le premier l'eau bénite, était le premier à être encensé, à avoir le pain béni, le baiser de la paix et un banc permanent dans le chœur.

Le patron peut se faire enterrer dans le chœur

Le patron fondateur avait droit de litre.

JB : La litre, c'est cette bande noire. Elle peut être posée à l'intérieur et à l'extérieur de l'église pour honorer le défunt. Le droit de litre, faisant partie des prérogatives seigneuriales, sera supprimé à la Révolution française par la loi du 13-20 avril 1791.



LG : La litre funéraire des Daniel de Grangues se trouve à l'extérieur et à l'intérieur de l'église. Elle mesure en moyenne 47 cm de hauteur et a été peinte à environ 3m50 du sol.

Elle est semée de grands et de petits blasons.

Les grands blasons : 2 lions en supports, la couronne de marquis en timbre ; entouré du collier de l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel (mailles en or représentant le chiffre de la Vierge, celui de saint Lazare et des palmes vertes en sautoir, 12 groupes de 5 grains de chapelets séparaient les mailles) auquel est suspendue la croix de l'ordre (croix d'or (ici argent) à quatre branches anglées de fleurs de lys

d'or et terminées par huit pointes boutonnées ; le centre de chaque branche porte une queue d'aronde, émaillée amarante sur l'avant (ici argent) et vert sur le revers, bordée d'émail blanc sur l'extérieur) ; écu mi-parti comprenant à dextre les armes de Henri-Jean-Robert Daniel de



Grangues, abaissées sous la croix de sinople (entière) de l'ordre de Saint-Lazare : en 1 d'argent à 4 fusées et 2 demies de sable couchées et accolées, en 3 d'argent au loup passant de sable, la tête et la queue contournées, armé, lampassé et vilainé de gueules, sur le tout une demi étoile de gueules chargée d'un croissant d'or. A senestre se trouvent les armes de son épouse Louise-Marguerite Le Cloutier de Maizieres et de Boishibout (décédée en 1731) : d'azur à 2 lions affrontés d'argent, armés et lampassés de gueules, accompagnés en pointe d'un hibou au naturel posé sur un écot péri en bande du même, au chef d'or chargé d'un léopard de sable armé de gueules.

Les petits blasons : sont identiques aux grands mais sans environnement (la croix de sinople des Daniel étant coupée).



JB : Comme pour toutes les autres litres, celle de Grangues est décorée des marques de dignité, d'honneur ou de fonction : ici c'est le collier de l'ordre de notre-dame du mont carmel et de saint Lazare de Jérusalem.

LG : La famille Daniel remonte aux seigneurs normands qui accompagnèrent Guillaume le Conquérant en Angleterre. Ils furent seigneurs en Angleterre comme nombre de compagnons de Guillaume. L'un d'eux, Henry Daniel, revint en France au XVII^e siècle. Louis XIV lui accorda des lettres de confirmation de son ancienne noblesse en 1675. Henry acheta alors la terre de Grangues. Il devint seigneur haut justicier de Martragny et marquis de Martragny.

Son fils, lui aussi prénommé, Henry fut : seigneur et patron de Grangues, de Breuil, Vaussieu, marquis de Martragny. Né dans la religion réformée, il abjura. Il fut président de la chambre des comptes de Normandie en 1706.

JB : Hérité de l'époque médiévale, le droit de litre est d'autant plus jalousement gardé par l'aristocratie des XVII^e et XVIII^e siècles que l'Ancien Régime se vide de son contenu féodal. La litre matérialise un droit honorifique qui symbolise encore au XIX^e siècle, aux yeux de la grande aristocratie terrienne, son rang et son rôle social et politique.

LG : En fait l'aristocratie va trouver au XIX^e siècle un autre moyen de reconstruire un ordre social chrétien idéal où le château retrouverait sa place au centre des activités rurales. Elle sera présente sur place dans ses châteaux et appartiendra à différentes sociétés ce qui lui permettra de côtoyer toutes les couches de la société rurale et de désarmer ainsi les tensions de classe qui avaient conduit à la Révolution au XVIII^e siècle.

JB : Les vitraux de la nef de cette église en sont un beau témoignage. Les descendants de Daniel de Grangues participent à ce rêve de reconstruire un ordre social chrétien idéal où le château retrouverait sa place au centre des activités rurales. Ils ornent l'église selon les valeurs chrétiennes locales et nationales. Un vitrail est consacré à saint Roch, saint local. Une statue du saint est encore visible sur l'autel latéral sud. Un autre est consacré à Jeanne d'Arc, canonisée en 1920. Paysanne en même temps que modèle de vie chrétienne, Jeanne d'Arc est revêtue de toutes les qualités pour être l'étendard d'une aristocratie fidèle à la fois à la religion et à des valeurs proches de la royauté. La chronologie des ensembles décoratifs de cette église symbolise bien l'évolution sociale de la France au cours des derniers siècles :

- Au XVIII^e siècle, les Daniel de Grangues ornent l'église. Leur litre funéraire confirme leur rôle prééminent.

- Au cours du XIX^e siècle, leur place est toujours prééminente, ils sont toujours les mécènes de cette église. Mais leur mécénat s'exerce dans une société qui s'industrialise de plus en plus et qui exalte de plus en plus les valeurs bourgeoises du labeur, de la prudence dans la gestion des patrimoines, de la sévérité des mœurs et du culte de la beauté, sans que celles ci soient intégrées à un monde d'ordre divin et les vitraux de la nef constituent un exemple de nostalgie envers un monde dominé par la religion et le roi.

